

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2023

Le conseil municipal, légalement convoqué, le 20 Février, s'est réuni à la Mairie le vingt-sept février deux mille vingt-trois sous la présidence de Viviane TONDELLIER, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Présents : 12
Votants : 14

PRESENTS : Mesdames Viviane TONDELLIER, Karine HEURTEUR, Sophie DURAND, Sophie TORDEUR, Agathe DUCHAUFFOUR, Viviane SEGERS,

Messieurs Marc PLASMANS, DUBAT Martial, ORCEL Lionel, POLLET Thomas, Bertrand SEGARD, Jean SIROT

ABSENTS EXCUSES: Monsieur Pierre-Charles POUEYTO (pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER),
Madame GARDINIER Isabelle (pouvoir à Madame Karine HEURTEUR)

Le conseil municipal désigne Viviane TONDELLIER secrétaire de séance.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité le compte rendu du conseil du 27 janvier 2023.

DEFERRISATION MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la nécessité d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de l'opération de création de l'unité de déferrisation et tout l'intérêt de distribuer une eau potable de qualité à ses administrés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré DECIDE :

- D'approuver les dispositions fruit de la volonté réaffirmée de distribuer une eau potable de haute qualité aux abonnés de la commune,
- De se prononcer en faveur de la création d'une unité de déferrisation avec l'anticipation des fondations pour l'ajout futur d'un traitement de la dureté de l'eau, d'un montant estimatif de 350 000€ HT,
- De retenir l'ADTO-SAO en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'opération de création de l'unité de déferrisation au travers d'une convention d'AMO,
- De prendre l'engagement de mener les procédures correspondantes et demandes de nomination nécessaires pour les divers avis,
- D'instruire les autorisations administratives et réglementaires,
- D'autoriser Mme la Maire à lancer les consultations et toutes les procédures liées à la réalisation de cette opération,
- De solliciter l'aide de l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise, de la DETR et de la DSIL au taux maximum,
- D'autoriser Mme Le Maire à signer tout document et avenant, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire
- Dit que les sommes nécessaires et les frais annexes sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice 2023.

ILEP

Suite à un courrier reçu par l'ILEP, le prestataire « restauration » NEWREST indique une augmentation du prix des repas à compter du 1^{er} Février 2023, qui prend en compte l'évolution de l'indice INSEE soit 13,09%.

Cela engendre une hausse de notre budget prévisionnel 2023 de 1 050,76€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Mme le Maire à signer décide d'augmenter le prix du repas de 0,20 centimes.

CONVENTIONS ECOLE – Participation Brasseuse et Raray

Après réunion tenue avec les Maires de Brasseuse et Raray en amont,

Il est rappelé que “Lorsque les écoles maternelles ou les écoles élémentaires publiques d'une commune reçoivent des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la répartition des dépenses de fonctionnement se fait par accord entre la commune d'accueil et la commune de résidence.”

Les communes Rully et Brasseuse et Raray décident de mettre en place une convention afin de fixer les modalités de participation financière aux frais de fonctionnement de la commune d'accueil.

Le coût s'établit ainsi:

- frais de scolarité : 820.14 €
- frais de scolarité + participation cantine et périscolaires : 1 535.03 €

Le montant de la participation financière annuelle, basée sur l'année scolaire, est fixé pour la durée de la convention.

La présente convention est conclue pour un an, et reconduite annuellement par tacite reconduction. Les conventions ont été acceptées et signées respectivement par les Maires des Communes citées.

AIDE A LA PRESCOLARISATION

Le Conseil Départemental offre la possibilité aux communes, sous certaines conditions, d'obtenir une aide à la préscolarisation.

Notre commune, par le RPC mise en place, remplit les conditions demandées pour bénéficier de cette aide.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et ce, à l'unanimité des membres présents et représentés, sollicite l'octroi de cette subvention auprès du Conseil Départemental.

PRESBYTERE

Après explication de Madame HEURTEUR quant à la réalisation complexe d'une Maison d'Assistance ou bien d'une crèche au sein du Presbytère, et en raison du montant des travaux à effectuer, il a été décidé de voter la vente de ce bâtiment.

Vote : 11 pour – 3 abstentions

La majorité du Conseil Municipal autorise Madame le Maire à mettre en vente le Presbytère.

Il a été décidé de le faire estimer une nouvelle fois par une Agence Immobilière.

DEMISSION D'UNE ELUE

Il s'agit de la demande de Madame Sophie TORDEUR qui nous a signifié sa demande de démission en tant qu'Adjointe à l'urbanisme pour raison de santé.

Nous l'avons remercié pour ses fonctions accomplies avec compétence.

Elle restera parmi nous en tant que Conseillère.

Cette démission doit être adressée au préfet et faire l'objet d'une acceptation de sa part.

CHATS ERRANTS

Le sujet étant retranscrit par Pierre Charles POUETO, absent, nous ne manquerons pas de revenir sur le sujet lors du prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

1. Cabinet Médical. Il a été présenté le plan d'aménagement fait par l'Architecte de notre nouveau médecin Madame DUSSAUSSOY Hélène qui arrivera, si tout se déroule comme elle le souhaite mi-septembre 2023.
2. M. MENEZ de la commune d'OGNON nous a sollicité afin de pouvoir attribuer un nouveau nom à notre « Route de Brasseuse à BRAY » car la même route de Brasseuse existe sur OGNON et il y a eu plusieurs problèmes de distribution de courrier.
A l'unanimité, le Conseil municipal a rejeté la demande. Monsieur MENEZ sera prévenu.
3. Fêtes : le 21 mai à 15heures, une réunion d'information sur le retour des recherches archéologiques effectuées en partenariat entre AQUILON et le PNR aura lieu à la Salle des Tilleuls.
4. Le 27 Mai aura lieu le Mémorial Day rue de Bouleux.

La séance est levée à 21 h 30

Prochain conseil municipal le 03 avril 2023